



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint-Lazare, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, Vice-Président.

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Caroline VIEIRA CHEVALIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Appel à manifestation d'intérêt 2025 pour le soutien de la région au service public de la rénovation de l'habitat

Considérant qu'en matière de politique de développement du territoire, la CCTHPN portait, depuis 2022, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale, dont la gestion était faite en régie, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et d'autres partenaires.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, Le Guichet Unique de l'Habitat (GUH) de la CCTHPN a été mis en place.

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0035-DE
Reçu le 28/03/2025

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les territoires vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Considérant que la CCTHPN a anticipé la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les territoires, visant à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, d'une année et qu'à ce jour, l'objectif est la confirmation et pérennisation du Service Public de Rénovation de l'Habitat à l'œuvre.

Considérant que par délibération n° 2024/102/8.5 du 25 novembre 2024, le Conseil communautaire de la CCTHPN a validé la poursuite et pérennisation du travail engagé depuis le 1^{er} octobre 2022 en mettant en place, à compter du 1^{er} janvier 2025, le Guichet Unique de l'Habitat « Pacte Territorial France Rénov' » Terrassonnais Haut Périgord Noir, communément appelé : « Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir (GUHFR' THPN) ».

Considérant que ce GUHFR' THPN propose un service d'information, de conseil et d'accompagnement personnalisé et neutre des particuliers ayant des projets de rénovation et d'adaptation de leur logement sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il fonctionne en lien avec le réseau d'espaces « France Services » de la CCTHPN existant (fixe et itinérant).

Considérant que ce guichet intègre, notamment, toutes les missions d'accompagnement dans le cadre des travaux d'amélioration de l'habitat, dont celles de l'ancienne Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale.

Considérant qu'afin de maintenir la dynamique engagée depuis 4 ans autour du redéploiement du service public de la rénovation, les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine se sont prononcés favorablement pour une poursuite en 2025 du soutien financier à ce service public, lors de la Commission Permanente du 30/09/2024.

Considérant que ce financement, apporté dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 pour le soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat, vise à garantir un service public de qualité avec une mobilisation suffisante des moyens humains sur la rénovation énergétique, thématique qui reste la priorité de la Région en tant que cheffe de file Energie Climat.

Considérant que le plan prévisionnel de financement du fonctionnement du Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir sur l'année 2025 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2025		Recettes prévisionnelles 2025		
Charges de personnel	242 235,00 €	Anah	176 697,00 €	69,3 %
Frais divers (formation, communication)	13 000,00 €	CR Nouvelle-Aquitaine	27 491,00 €	10,7 %
Total	255 235,00 €	Total	204 188,00 €	80 %
		Reste à charge CCTHPN	51 047,00 €	20 %

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0035-DE
Reçu le 28/03/2025

Considérant que sur la base de ce prévisionnel, la demande de subvention de la CCTHPN dans le cadre du présent AMI est de 27 491 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024/102/8.5 du Conseil communautaire de la CCTHPN en date du 25 novembre 2024 relative à la Convention de Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord Noir 2025-2029 et modification du règlement d'attribution des aides intercommunales,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement du fonctionnement du Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord Noir sur l'année 2025,
- **D'AUTORISER** le Président à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 pour le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Public de la Rénovation de l'Habitat,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces et documents relatifs dudit Appel à Manifestation d'Intérêt cité en objet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 20/03/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58, avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

MR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0035-DE
Reçu - le 28/03/2025

